

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

# Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

## Déclaration du groupe de l'UNSA

Le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui est intéressant à plusieurs titres.

Il atteste tout d'abord de la capacité du CESE à être attentif aux évolutions de la société, aux mobilisations et aux débats qui la traversent puisqu'il répond à une pétition citoyenne.

Il s'inscrit ensuite dans l'arrière-plan, très vaste, des relations homme-animal, donc dans une histoire construite depuis des millénaires. Celle-ci est faite de social, de religieux et de philosophique, de culture et donc aussi de représentations et de sentiments. Elle est faite également de sciences et de savoirs, elle est faite de droit juridique, mais aussi, et beaucoup, d'économie et de travail, avec toutes les répercussions qui en découlent aux plans alimentaire, territorial, écologique ou d'emploi.

L'avis se concentre sur la question spécifique des conditions concrètes d'élevage, de transports et d'abattage et il propose, avec raison, d'acter un acquis civilisationnel de nos sociétés modernes du XXIème siècle. C'est celui que l'évolution législative a traduit en faisant sortir l'animal de la catégorie des biens pour le faire entrer dans celle des êtres doués de sensibilité, avec les conséquences qui, bien entendu, en découlent en termes d'obligations et d'interdictions imposées aux humains, notamment pour protéger l'animal et respecter son bien-être.

L'UNSA approuve ce fil rouge qui traverse nombre des préconisations de l'avis, visant à intégrer systématiquement les problématiques relatives au bien-être animal, que ce soit dans le réseau des abattoirs de proximité, dans les plans de filières, dans les procédures d'autorisation des bâtiments d'élevage et dans les modes d'élevage, dans les référentiels de formation et de certification, dans les cahiers des charges des produits, sans oublier le niveau des traités internationaux ou des réglementations européennes.

L'UNSA approuve tout particulièrement les approches de l'avis touchant aux conditions de travail très pénibles des salariés du secteur de l'abattage. Les dérives d'une industrialisation excessive qui affectent les humains ont en effet aussi des répercussions sur le traitement des animaux lors de leur mise à mort. Comme dans tous les processus de production, mais plus encore dans celui-là, il faut de la réglementation protectrice, de la régulation et donc du contrôle, dans l'intérêt du bien-être animal comme dans celui des hommes. L'UNSA ne peut ainsi que s'associer à la demande d'un renforcement des services de l'inspection vétérinaire, plus que sous-dimensionnés aujourd'hui. Elle partage également les réserves quant à une utilisation excessive de la vidéo.

Vous l'avez compris, l'UNSA a voté cet avis équilibré et en remercie les rapporteurs.